



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 187/2023
SÉANCE N° 8 DU 16 OCTOBRE 2023

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE ZOOM ET LAVAL AGGLOMÉRATION – AVENANT N° 20

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (jusqu'à 18 h 11), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 18 h 01), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson, vice-présidents, Isabelle Eymon, membre du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Bruno Bertier a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 18 octobre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE ZOOM ET LAVAL
AGGLOMÉRATION – AVENANT N° 20**

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121/2004 du conseil communautaire du 17 décembre 2004 approuvant les termes de la convention de partenariat à conclure entre Laval Agglomération et l'association ZOOM (ex : CCSTI),

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 111/2023 du bureau communautaire du 5 juin 2023 approuvant l'avenant n° 19 relatif au versement de la subvention annuelle (126 000 €) au ZOOM,

Considérant que le ZOOM sollicite la création d'un poste de médiateur afin de répondre aux attentes de Laval Agglomération et aux objectifs fixés,

Que Laval Agglomération s'engage à verser au ZOOM une subvention complémentaire afin que l'association finance, elle-même, ce poste,

Qu'il convient d'établir un avenant afin de définir les modalités de versement,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de l'avenant n° 20 à la convention de partenariat passée avec l'association ZOOM sont approuvés.

Article 2

La subvention complémentaire allouée au ZOOM, d'un montant de 35 000 €, est inscrite au budget primitif 2023.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Fléchar, Patrick Péniguel, Julien Brocail, Éric Paris, en leur qualité de représentants de l'association ZOOM, n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231016-S08-BC-187-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Mise en ligne : 25-10-23